



**LES MARES, UN BIEN COMMUN A PROTEGER**

**Du 7 au 15 juin 2025**

Les mares sont de fantastiques petits milieux humides ! Supports de biodiversité, capteur de carbone, éléments clés de la trame verte et bleue, elles rendent de multiples services aux humains et aux écosystèmes ! Du fait de leur taille, de leur répartition et de leur accessibilité (on estime qu'il y a 600 000 à 1 million de mares en France !), elles constituent de magnifiques supports pédagogiques. Cependant, comme toutes les zones humides, les mares sont menacées :

- Depuis 1950, entre 30 et 70 % des mares ont disparu en France (Palau Daval, 2019)
- Les estimations scientifiques font l'état de plus de 50 % de mares en état dégradé (SNPN, 2023)

**Ainsi, organiser un événement annuel, à l'échelle nationale, dédié à ces milieux est l'occasion de mieux les faire connaître et de sensibiliser la population à l'intérêt de les préserver.**

### UNE FÊTE, C'EST-A-DIRE ?

La *Fête des mares*, c'est l'organisation annuelle de nombreux événements sur l'ensemble du territoire français : des sorties nature, des ateliers pédagogiques, des chantiers participatifs, des conférences-débats, etc.

La *Fête des mares* a lieu, tous les ans, la première semaine de juin.

**En 2025, pour sa dixième édition :  
du 7 au 15 juin !**

La SNPN et ses partenaires incitent les associations spécialisées, collectivités locales, naturalistes passionnés, gestionnaires d'espaces naturels et bien d'autres à créer des événements afin de faire découvrir au plus grand nombre les vertus des mares et des zones humides.



## QU'EST-CE-QU'UNE ANIMATION ?

Les animations organisées dans le cadre de la *Fête des mares* sensibilisent à la protection de la nature et de la biodiversité, forment aux notions de réseaux écologiques et de fonctions écosystémiques, expliquent les services rendus par les milieux humides, alertent sur les conséquences du changement climatique et font découvrir les enjeux des solutions fondées sur la nature, mais aussi le bien-être et les bénéfices d'une meilleure relation entre les humains et les autres qu'humains.

**Format :** Une animation peut prendre des formes variées : sortie guidée dans la nature, exposition artistique, projection de documentaire, chantier participatif, opération de sciences participatives, table-ronde, atelier pédagogique, conférence-débats, etc.

**Typologie des organisateurs :** Tous les amoureux de la Nature peuvent contribuer à cet événement en organisant des animations ! La seule condition est de disposer de connaissance sur le sujet des mares et des zones humides suffisamment établies pour faire découvrir ces fantastiques milieux et répondre aux sollicitations des participants. Ainsi, les principaux publics concernés sont les associations spécialisées, les collectivités locales, naturalistes passionnés, gestionnaires d'espaces naturels, etc.

En tant qu'organisateur d'une manifestation dans le cadre de la *Fête des mares*, vous avez quelques engagements à respecter :

- **Le respect des dates :** pour être labellisée, votre manifestation doit avoir lieu durant la période de la *Fête des mares*, c'est-à-dire entre le 7 et le 15 juin.
- **La thématique :** votre manifestation peut prendre les formes que vous souhaitez mais vous devez informer ou communiquer sur le thème des mares ou des zones humides (présentation du milieu, de la faune/flore, etc.).
- **Inscrire votre animation sur le site [Jagispourlanature.fr](http://Jagispourlanature.fr)** (voir ci-dessous).
- **BONUS : Répondre à l'enquête « post-animation » :** que ce soit la fiche retour papier à envoyer à votre référent territorial ou bien l'enquête post-animation envoyée automatiquement après l'animation, ce retour nous est précieux pour dresser les bilans. N'hésitez pas à retourner les photos de vos manifestations et les coupures de presse.



# COMMENT INSCRIRE SON ANIMATION FÊTE DES MARES SUR LA PLATEFORME JAGISPOURLANTURE.FR ?

La SNPN et ses partenaires invitent les organisateurs d'animations à utiliser l'outil de cartographie *Jagispourlanature.fr*, géré par la Fondation pour la Nature et l'Homme, afin de bénéficier d'un support unique référençant l'ensemble des animations, facilitant leur accessibilité aux publics intéressés.

Pour cela, il suffit de vous créer un compte sur la plateforme, d'y inscrire votre animation et la labelliser sous l'événement « Fête des mares 2024 : Retisser le vivant ». Pour faciliter vos démarches vous trouverez ci-dessous des tutoriels vidéos, et à la fin de ce document un guide très complet qui explique le fonctionnement et l'utilisation de la plateforme *Jagispourlanature.fr*.

- > Créer son compte et enregistrer sa structure : <https://vimeo.com/787576366/2b6b007420>
- > Enregistrer et publier son activité : <https://vimeo.com/787576371/10a7c8a741>

## COMMENT ? ET AVEC QUI ?

Depuis 2016, la **Société nationale de protection de la nature (SNPN)** coordonne l'événement national **La Fête des mares**. Son rôle est de produire des contenus pédagogiques et un kit de communication permettant aux organisateurs d'animations de s'affranchir de la conception de supports de communication et de bénéficier de ressources pour appuyer leurs connaissances sur le sujet des zones humides. La SNPN met également en place une stratégie de communication dans les médias nationaux et sur les réseaux sociaux afin d'offrir à la *Fête des mares* la visibilité la plus large possible.

Un comité de pilotage « *Fête des mares* » supervise l'organisation de l'événement. Il se compose des différentes structures chargées de sa coordination localement (par région ou par département) et des partenaires nationaux impliqués dans la démarche.

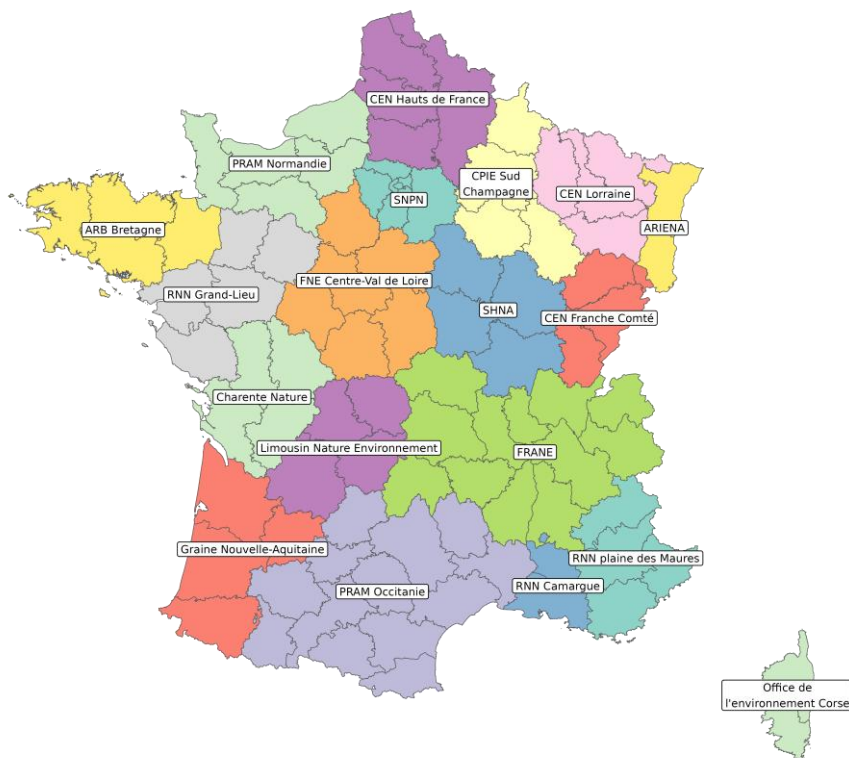
## LES REFERENTS TERRITORIAUX

Le référent territorial est rattaché à un territoire (région ou département). Il a pour rôle de mobiliser les différents acteurs de ce territoire pour organiser et labeliser des animations dans le cadre de la *Fête des mares*. Ils s'appuient sur leur connaissance du tissu associatif et institutionnel local pour diffuser les outils produits par la SNPN (communiqué et dossier de presse, affiche de l'événement, kit de communication, ...).

**Si vous êtes organisateur d'animation(s) à l'occasion de la Fête des mares, la SNPN et ses partenaires vous invitent vivement à en tenir informé le référent territorial de votre territoire.** Ce dernier pourra s'assurer que vous recevez bien tous les contenus et éléments de communication qui seront utiles dans la création et la préparation de votre événement et fournir renseignements et assistances en cas de besoin.



# CARTOGRAPHIE DES REFERENTS TERRITORIAUX



## FRANE

Amélie BOUMARD :

- [amelieboumard.frane@orange.fr](mailto:amelieboumard.frane@orange.fr)
- 04.73.61.47.49

## FNE Centre Val-de-Loire

Daphné MARQUES :

- [daphne.marques@fne-centrevalldeloire.org](mailto:daphne.marques@fne-centrevalldeloire.org)
- 02 38 62 78 57

## SHNA

Guylaine DEFAIL :

- [guylaine.defail@shna.fr](mailto:guylaine.defail@shna.fr)
- 03 86 78 79 72

## CEN Franche Comté

Clémence CURLIER :

- [clemence.curlier@cen-franche.comte.org](mailto:clemence.curlier@cen-franche.comte.org)
- 06 71 31 63 61

## PRAM Occitanie

Boris LANDSBERGER :

- [boris.landsberger@urcpie-occitanie.fr](mailto:boris.landsberger@urcpie-occitanie.fr)
- 05 81 60 81 95

## PRAM Normandie

Pauline Le Garrec :

- [P.LeGarrec@cen-normandie.fr](mailto:P.LeGarrec@cen-normandie.fr)
- 02 76 27 81 23

## CPIE Sud Champagne

Ninon CHINAL :

- [ninon.chinal@cpiesudchampagne.fr](mailto:ninon.chinal@cpiesudchampagne.fr)
- 03 25 92 56 01

## CEN Lorraine

Quentin MORI :

- [q.mori@cen-lorraine.fr](mailto:q.mori@cen-lorraine.fr)
- 03 83 42 37 57

## Office de l'environnement de la Corse

Laurent SORBA :

- [laurent.sorba@oec.fr](mailto:laurent.sorba@oec.fr)
- 04 95 48 11 79

## AN BA LOUP-LA

Aline MERLE :

- [notrenaturealaloupe@protonmail.com](mailto:notrenaturealaloupe@protonmail.com)
- 07 85 87 72 72

## Pôle Relais Zones Humides Tropicales

Gaëlle VANDERSAREN :

- [gaelle.vandersarren@uicn.fr](mailto:gaelle.vandersarren@uicn.fr)
- (+590) 690 20 18 75

## SNPN

Lucas CHUPIN :

- [lucas.chupin@snpn.fr](mailto:lucas.chupin@snpn.fr)
- 01 43 20 15 39

## RNN Grand-Lieu

Christelle PRIOT :

- [christelle.priot@snpn.fr](mailto:christelle.priot@snpn.fr)
- 02 52 56 94 39

## RNN plaine des Maures

Celia COLIN :

- [celia.colin@snpn.fr](mailto:celia.colin@snpn.fr)
- 04 94 73 81 77

## RNN Camargue

Fanny RICQUE :

- [fanny.ricque@snpn.fr](mailto:fanny.ricque@snpn.fr)
- 04 90 97 00 97

## CEN Hauts-de-France

Nathalie DELATRE :

- [contact@groupemares.org](mailto:contact@groupemares.org)
- 03 21 54 75 00

## ARB Bretagne

Maud BERNANRD :

- [maud.bernard@biodiversite.bzh](mailto:maud.bernard@biodiversite.bzh)
- 06 07 53 87 61

## Graine Nouvelle Aquitaine

Sophie GROCC :

- [sophie.grocc@graine-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:sophie.grocc@graine-nouvelle-aquitaine.fr)
- 05 56 88 19 07

## Charente Nature

Céline PAGOT :

- [c.pagot.cn@gmail.com](mailto:c.pagot.cn@gmail.com)
- 05 49 88 99 23

## Limousin Nature Environnement

Marion FORTUNE :

- [marion.fortune@lne-asso.fr](mailto:marion.fortune@lne-asso.fr)
- 05 55 48 07 88

## ARIENA

Céline LANGLAIS :

- [celine.langlais@ariena.org](mailto:celine.langlais@ariena.org)
- 03 88 58 38 56

## LES PARTENAIRES



### LES PARTENAIRES NATIONAUX

**FCEN** : Créée en 1988, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels rassemble les Conservatoires d'espaces naturels (CEN). Elle a pour mission principale de représenter les CEN et de favoriser les échanges entre ses membres, afin de renforcer leurs actions sur le terrain.

**FNE** : Fondée en 1968, France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de 6 000 associations, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

Fédération des clubs protéger la nature (FCPN), Fondation pour la Nature et l'Homme (FNH), Ligue pour la protection des oiseaux (LPO), NOE, Pôle-relais « Mares et vallées alluviales », Ramsar France, Le FRENE, Rivages de France, Société Herpétologique de France (SHF), Union nationale des Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (UNCPIE), Office pour les insectes et leur environnement (OPIE).

### PARTENAIRE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

**OFB** : L'Office Français de la Biodiversité est le principal financeur de la *Fête des mares*. L'Office français de la biodiversité est un établissement public de l'État qui contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité, ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau.

### LA COORDINATION NATIONALE

La SNPN est une association à caractère scientifique qui se consacre à l'étude et à la protection de la nature, pour permettre aux écosystèmes et aux espèces d'exprimer le plus librement possible leurs potentialités adaptatives et évolutives. La qualité de leurs interrelations avec les sociétés humaines est également prise en compte. Fondée en 1854, elle est reconnue d'utilité publique depuis 1855. La SNPN a participé à la création de la convention de Ramsar de 1971 sur les zones humides et assure aujourd'hui sa politique de sensibilisation en France. L'action de la SNPN en faveur de ces milieux remarquables est quotidienne : elle gère trois réserves nationales en zones humides (Camargue, Grand-Lieu et plaine des Maures) et oeuvre, depuis 2007, à la préservation des milieux humides d'Île-de-France. Enfin, elle coordonne et anime le laboratoire d'idées « Zones humides » qui émet des avis et fait des propositions pour la préservation de ces milieux.





**LES MARES, UN BIEN COMMUN A PROTEGER**

**Du 7 au 15 juin 2025**

## COMMENT UTILISER LA PLATEFORME J'AGIS POUR LA NATURE

Tour d'horizon de l'utilisation de la plateforme J'agis pour la nature (JPLN) pendant la *Fête des mares*.

### **Enregistrer des activités sur J'agis pour la nature**

#### **Créer un compte utilisateur :**

Pour enregistrer des activités, il est nécessaire de créer un compte utilisateur.

Si vous disposez déjà d'un compte sur JPLN, inutile d'en créer un nouveau. Vous avez oublié votre mot de passe : [cliquez ici](#)

Pour créer un compte utilisateur, il suffit de s'inscrire en cliquant sur le bouton « [Inscription](#) » en haut à droite. Les informations demandées (E-mail, nom, prénom, date de naissance et adresse) sont nécessaires au bon fonctionnement des différentes fonctions de la plateforme.

NB : pour le champ « Adresse », le nom d'une ville est suffisant.

#### **Créer un compte structure :**

Pour pouvoir enregistrer une activité, il est nécessaire de créer un compte structure.

Si la structure dont vous dépendez dispose déjà d'un compte sur J'agis pour la nature, il n'est pas nécessaire de créer un nouveau compte. Pour le vérifier, [faites une recherche](#). Vous pouvez demander le rattachement de votre compte utilisateur à un compte structure en envoyant un message aux administrateurs de la plateforme ou en demandant une invitation au responsable du compte de votre structure.

Si le compte structure n'existe pas, connectez-vous puis vous pourrez le créer en cliquant sur « J'enregistre ma structure » en haut à gauche (sous le logo).

Renseignez ensuite les informations au mieux, il s'agit de la vitrine de votre structure sur J'agis pour la nature.

N'oubliez pas de publier votre structure sinon la publication de vos activités sera bloquée !



## Enregistrer une activité

Une fois le compte structure créé, vous pouvez saisir autant d'activités que vous le souhaitez dans n'importe quel onglet du menu « Tableau de bord » puis en cliquant sur le bouton vert « Créer une activité ».

### Pour la Fête des mares :

Pensez à bien identifier votre activité dans le menu « Information » de l'activité, Champ « événements » : « Fête des mares 2025 : Les mares, un bien commun à protéger. ».

Vous trouverez dans l'onglet « type de l'activité », plusieurs propositions pour définir votre activité.

L'essentiel des activités que vous organisez habituellement sont dans la catégorie « **Je découvre ...** ». Vous pouvez ensuite préciser le format de l'activité : sortie nature, conférence, atelier ... sauf pour : Les chantiers nature à mettre dans la catégorie « **Je préserve** » et les activités de sciences participatives dans la catégorie « **J'observe** ».

*NB pour les champs à valeur multiples :*

Il est possible d'enregistrer plusieurs types d'espaces protégés et plusieurs partenaires. Seuls deux « Milieux » différents sont acceptés.

## Fonctions utiles :

### Suivi et Gestion des inscriptions

La plateforme J'agis pour la nature permet de suivre les inscriptions à une activité directement. Il est possible de faire un suivi en temps réel du nombre d'inscrits sur une activité et même de faire des relances aux utilisateurs de la plateforme quand le nombre d'inscrits est faible.

Les notifications des candidatures sont envoyées par défaut au compte utilisateur qui a renseigné l'activité.

*NB :* la liste des inscrits peut être exportée pour préparer une liste d'émargement.

### Possibilité de gérer les inscriptions en dehors de la plateforme J'agis pour la nature ?

Il est possible d'utiliser ce mode en contactant les administrateurs. Ces derniers peuvent activer cette possibilité sur simple demande. Ensuite, vous pourrez choisir par activité le mode que vous souhaitez. Elle se présente sous la forme d'une case à cocher dans la partie Inscriptions du formulaire. Dans le cadre du hors plateforme, vous devrez renseigner les modalités d'inscription envoyées à chaque participant.

*NB :* aucune des fonctions associées au suivi des inscrits ne sera disponible si vous utilisez la fonctionnalité « inscription hors plateforme »



## Dupliquer une activité

J'agis pour la nature permet de dupliquer des activités lorsque vous reconduisez une même activité plusieurs fois.

Dans la liste des activités de la structure, pour chaque activité il y a un bouton déroulant qui offre cette fonction.

N'oubliez pas de bien changer les informations date et horaires le cas échéant !

## Enregistrer un nombre important d'activités

Lorsque vous organisez plusieurs activités, il peut être fastidieux de les saisir une par une. J'agis pour la nature offre la possibilité d'importer plusieurs activités massivement.

Pour cela, il faut : avoir un compte structure sur la plateforme et remplir un tableur avec les informations nécessaires. Le tableur est disponible sur demande auprès de l'administrateur.

Une fois le tableur complété, il faut contacter l'administrateur qui procédera à l'intégration dans la base de données.

*NB* : Cette procédure doit aussi être employée dans le cas d'une inscription d'activité ayant déjà eu lieu.

## Système de notification aux bénévoles

Nous vous invitons à mettre vos activités en ligne le plus tôt possible afin qu'elles soient intégrées dans le processus des notifications bi-mensuelles. C'est un email informant les bénévoles inscrits sur J'agis pour la nature des activités organisées dans les 15 jours suivants dans un rayon de 50 km du lieu de l'activité.

## FAQ

[Consulter la FAQ de J'agis pour la nature](#)

## Règles d'usage

- Pour éviter d'avoir une multitude d'activités intitulés « *Fête des mares* », soyez inventif dans son libellé. Précisez le nom de la zone humide ou de la ville où a lieu l'activité dans le titre.
- Soyez le plus précis et complet possible dans la description de l'activité mais sans oublier d'être concis.
- Évitez autant que possible les textes en majuscules.

## Ma structure organise plusieurs activités pour la fête des mares avec différents animateurs

- Veillez à ce que tous les animateurs soient rattachés à votre structure.
- Il est possible de choisir de gérer les inscriptions par activité (avec notification de l'animateur) ou par structure (notification au compte responsable de la structure).



## **J'organise une activité réservée à un public particulier / sur invitation / complet**

Il y a une case « Activité complète » à cocher dans l'onglet « Publics visés » de chaque activité pour éviter que des bénévoles ne s'y inscrivent.

## **Je veux inscrire une activité après coup**

La plateforme ne permet pas d'inscrire directement une activité après qu'elle ait eu lieu. Pour qu'elle soit prise en compte dans le bilan national, il est nécessaire de signaler l'activité en suivant la même procédure que pour les imports de plusieurs activités.

## **Comment sont utilisées mes données transmises dans le cadre de l'utilisation de J'agis pour la nature ?**

La plateforme est opérée par la Fondation pour la Nature et l'Homme mais les données transmises dans le cadre de l'utilisation de JPLN ne sont pas transmises à FNH (sauf accord pour recevoir la newsletter à la création d'un compte). Les données servent exclusivement à communiquer avec l'utilisateur dans le cadre de la bonne marche de la plateforme et pour recevoir des informations sur ce qui se passe sur la plateforme si l'accord a été donné à la création du compte.

## **Les participants aux activités doivent ils s'inscrire sur la plateforme JPLN ?**

La plateforme JPLN est conçue à l'origine pour mettre en relation des bénévoles et les structures ayant besoin de bénévoles. Il est donc nécessaire que les participants potentiels créent un compte sur la plateforme pour voir l'intégralité des informations relatives à une activité donnée.

L'inscription est nécessaire pour accéder à plusieurs informations cruciales comme le contact de la structure et les informations d'inscription aux activités.

Les activités avec inscription hors « J'agis pour la nature » nécessitent une pré-inscription pour avoir accès au contenu détaillé permettant de finaliser son inscription.

En utilisant la plateforme J'agis pour la nature, les structures bénéficient de la communauté de bénévoles déjà inscrite et engagée. Elles alimentent aussi cette communauté en invitant ses réseaux à découvrir et s'inscrire aux activités en ligne sur J'agis pour la nature. Toutes profitent de cette communauté.

